

## **OCAPROCE INTERNATIONAL**

27<sup>ème</sup> Session du Conseil des droits de l'homme 08 – 26 septembre 2014,  
Palais des Nations à Genève

Déclaration d'OCAPROCE International sur le point 6- **Guinée équatoriale**  
**Présentée par Gisèle Laure Mpon à Baroung**

M. le Président,

OCAPROCE félicite la Guinée équatoriale pour la ratification du Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Nous invitons la Guinée équatoriale à doubler d'efforts en vue de l'application effective des mesures prises pour mettre en œuvre les recommandations issues du cycle précédent de l'EPU.

Cependant, nous sommes très préoccupés par l'impunité et soulignons la nécessité de poursuivre et de juger les criminels, notamment dans le cadre de violences sexuelles et familiales que les femmes subissent en Guinée équatoriale en offrant à celles-ci de recours appropriés.

OCAPROCE condamne fermement l'existence de nombreuses pratiques de discrimination en Guinée équatoriale qui favorisent certains enfants au détriment des autres. Ces discriminations touchent en grande partie les filles, les enfants nés hors mariage, les enfants issus de familles pauvres, les enfants handicapés ou encore les enfants appartenant à des minorités ethniques. Ce qui résulte d'un taux élevé d'abandon scolaire des jeunes filles.

La Guinée équatoriale a lancé en 2008 un plan de développement économique et social qui prévoit l'adoption de mécanismes de promotion et d'égalité entre les hommes et les femmes. A cet effet, nous l'invitons à prendre de mesures concrètes et efficaces pour éradiquer ces formes de discrimination à l'égard de certains enfants, réduire le taux d'abandon scolaire chez les filles, mettre en œuvre un plan sectoriel pour la promotion des femmes et l'égalité des sexes, doubler d'efforts pour proscrire la propagation du VIH/sida et prévenir la transmission de la maladie de la mère à l'enfant.

Je vous remercie